

INSTITUT D'ÉTUDES OCCITANES

RECONNU D'UTILITÉ
PUBLIQUE (DÉCRET
DU 13 JUILLET 1949)
(J. O. DU 16 - VII - 1949)



INSTITUT D'ESTUDIS OCCITANS

SIÈGE CENTRAL :
1. RUE LAFAILLE
A TOULOUSE (H.-G.)
T. MA 77-82 CCP. 1074.53

Lyon LE 21 février 51

Mon cher ami,

Il me semble que nous
pourrions procéder ainsi : que
je reçoive un nombre de "pro-
position" "de loi" correspondant
au nombre des députés du Rhône,
et que le groupe IEO les leur
adresse accompagnées d'une
lettre expliquant pourquoi nous
nous adressons à eux. (S'ils
avaient déjà reçu de l'IEO
ces textes, cela importe peu, et
ne ferait qu'enfoncer le clou.)
La même opération pourrait

être répétée en Dordogne, et
certainement avec plus de profit,
faire que papa représente des voix :
la lecture d'inaugurer cette fois des
Abbeilles Bergeronnières — mais le
mieux serait qu'une action combi-
née fût menée avec Fournier et
autres groupes filibriciens ou occitans.

Enfin, et cela est capital : a-
- on a dressé cette lecture aux dé-
putés noirs ? Il faudrait leur
écrire en leur faisant sentir com-
bien le combat qu'ils mènent
est aussi le nôtre. Ce n'est pas
difficile.

J'attends ta réponse. Amica-
lement

Blesfange